



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29/02/2024

N°1582

### **6G : La France et ses partenaires internationaux s'accordent sur des principes communs pour le développement d'une technologie sécurisée, interopérable et résiliente**

La France a signé une déclaration conjointe avec neuf pays partenaires visant à établir des principes communs autour du développement de la 6G

**Signée par les gouvernements d'Australie, Canada, États-Unis, Finlande, France, Japon, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni et Suède, cette déclaration engage les pays signataires à adopter des politiques et un cadre en faveur d'une connectivité pour les réseaux du futur qui soit ouverte, gratuite, mondiale, interopérable, fiable, résiliente et sécurisée pour un avenir plus inclusif, durable, sûr et pacifique.**

Le développement des réseaux futurs et de la 6G permettront de répondre aux enjeux liés à l'évolution des usages numériques tels que le recours massif à l'intelligence artificielle (IA) qui requiert de traiter des volumes de données toujours plus importants, ou encore le développement d'applications critiques, notamment dans l'industrie ou la santé qui nécessitent des temps de latence toujours plus faibles. De part et d'autre, les Etats et acteurs économiques préparent le déploiement des réseaux du futur. Afin de garantir un réseau sécurisé, innovant et résilient, il est primordial d'établir un cadre international de standardisation de la 6G. Au travers de cette déclaration conjointe, la France rappelle ses valeurs et défend des réseaux du futurs plus sûrs et plus vertueux en termes d'impact environnemental.

La [déclaration](#) s'articule autour de six principes majeurs pour des réseaux du futur :

1. De confiance au service de la sécurité nationale ;
2. Sûrs, résilients et respectueux de la protection de la vie privée ;
3. Basés sur des standards élaborés de manière inclusive et internationale en lien avec les industriels ;
4. Basés sur de l'innovation ouverte et interopérable ;
5. Accessibles, durables et permettant une connectivité globale, y compris des pays en développement ;
6. Qui maximisent l'utilisation du spectre et reposent sur des chaînes de production résilientes.

Dès 2018, la France a entrepris le développement et la structuration d'un écosystème en capacité de répondre aux défis technologiques et sociétaux de demain avec le lancement du Contrat stratégique de

filiales « [Infrastructures numériques](#) ». En 2023, le Gouvernement a fait du déploiement des réseaux du futur une de ses priorités avec la stratégie d'accélération réseaux du futur du plan France 2030, doté d'un budget de 65 M€ et piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE). Des travaux de mobilisation de l'ensemble de l'écosystème sont notamment menés via la [plateforme France 6G](#).

**Marina Ferrari, secrétaire d'Etat chargée du numérique, a déclaré :** « *Dans la continuité des actions engagées par le Gouvernement pour diffuser et promouvoir l'adoption de la 5G industrielle, la France se positionne aux avant postes pour anticiper et accompagner les nouveaux réseaux et notamment la 6G indispensable dans nos nouveaux usages tels que l'IA. Je resterai vigilante à ce que ce développement se fasse conformément à nos règles en vigueur de respect de la vie privée, de l'environnement et des normes de sécurité.* »

**Contacts presse :**

**Cabinet de Marina Ferrari :** [presse.senum@numerique.gouv.fr](mailto:presse.senum@numerique.gouv.fr) – 01 53 18 43 42

**Direction générale des Entreprises :** [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr) - 01 44 97 04 49